Siège Social :
**18 rue de la carriére**
**80250 Chaussoy Epagny**

**Président :**
**Gérard DESSEAUX**
**18 rue de la carrière**
80250 Chaussoy Epagny
☎ : **06.84.52.31.70**
☎ **03.22.41.12.31**

E-mail **desseaux.gerard@gmail.com**

**Secrétaire : Josette DANCOURT**
20 rue de la carrière 80250 Chaussoy Epagny
**Tel : 06.29.97.33.59**

E-mail **: alinedelaroseraie@yahoo.fr**

**Trésorier : Jessica JAOUËN**
5 rue des houx 80800 La Houssoye
Tél : **06.34.87.10.16**
E-mail : jessica.desseaux@gmail.com

**https://motocross-aillysurnoye.jimdofree.com/**

Epagny, le 01 décembre 2021

Monsieur Gosselin,

Veuillez trouver ci-joint notre dossier de demande d'organisation de notre 36ème Endurance TT du Lundi 18 Avril 2022.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, veuillez recevoir Madame ROGER mes salutations les plus respectueuses.

Pour le Moto Club, le Président :

Gérard DESSEAUX

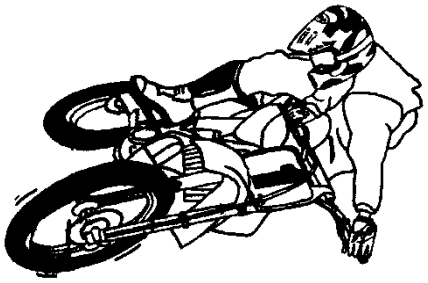

Siège Social :
**18 rue de la carriére**
**80250 Chaussoy Epagny**


**Président**
**Gérard DESSEAUX**
**18 rue de la carrière**
80250 Chaussoy Epagny
☎ : **06.84.52.31.70**
☎ **03.22.41.12.31**
E-mail **desseaux.gerard@gmail.com**

**Secrétaire : Josette DANCOURT**
20 rue de la carrière 80250 Chaussoy Epagny
**Tel : 06.29.97.33.59**
E-mail **: alinedelaroseraie@yahoo.fr**

**Trésorier :Jessica JAOUËN**
5 rue des houx 80800 La Houssoye
Tél : **06.34.87.10.16**
E-mail : jessica.desseaux@gmail.com

https://motocross-aillysurnoye.jimdofree.com/


Epagny, le 01 décembre 2021

Objet : **Demande d'autorisation pour une Endurance Tout Terrain du 18 Avril 2022.**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Gerard DESSEAUX, président du Moto Club Municipal d'Ailly sur Noye, domicilié au 18 rue de la carrière à Epagny 802500, sollicite par la présente l'autorisation d'organiser, comme chaque année et pour la 36ème édition, une épreuve d'**Endurance Tout Terrain le Lundi 18 Avril 22**.

Cette épreuve est prévue au calendrier de la Ligue de Haut de France FFM et possède le N°

L'association Moto Club Municipal d'Ailly sur Noye (MCM) fondée le 6 Juillet 1983 a pour objet la pratique du moto-cross. Son siège social est à 18 rue la carriére 80250 Chaussoy Epagny le MCM est affilié à la Fédération Française Motocyclisme - Ligue sous le n° 2168.

De plus comme pour chaque épreuve que le MCM organise, celle-ci fait aussi l'objet d'une demande de VISA auprès de la FFM et de la ligue des Hauts de France la copie de ce VISA pourra vous êtes transmise dès que nous l'aurons en possession. Par contre vous trouverez copie du récépissé de la FFM, du dépôt de calendrier, avec certification du numéro d'épreuve

Ci joint :
- demandes d'organisation
- désignations : emplacement et nature de la manifestation avec horaire de l'épreuve (voir règlement).
- engagements d'assurance
- 8engagements des frais de service d'ordre exceptionnel et des réparations des dommages éventuels
- engagements des frais d'étude et contrôle
- règlements de la manifestation
- notices descriptives
- plans de situation avec extrait de carte Michelin.
- plans détaillés
- cartes de recherche de site NATURA 2000
- exemplaires d'attestations (Services Secours)

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président, Gérard DESSEAUX

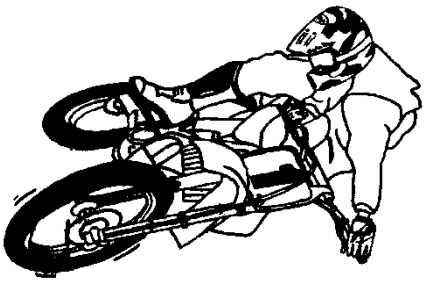

Siège Social :
**18 rue de la carriére**
**80250 Chaussoy Epagny**


**Président :**
**Gerard DESSEAUX**
18, rue de La Carrière
80250 Epagny
☎ : **06.84.52.31.70**
☎ : **03.22.41.12.31**

E-mail :**desseaux.gerard@gmail.com**

**Secrétaire : Josette DANCOURT**
20 rue de la carrière 80250 Chaussoy Epagny
**Tel : 06.29.97.33.59**

E-mail **: alinedelaroseraie@yahoo.fr**

**Trésorier : Jessica JAOUËN**
5 rue des houx 80800 La Houssoye
Tél : **06.34.87.10.16**
E-mail : jessica.desseaux@gmail.com

**https://motocross-aillysurnoye.jimdofree.com/**


## DEMANDE D'AUTORISATION DE L'EPREUVE D'ENDURANCE TOUT TERRAIN DU 18 Avril 2022

L'Association M.C.M., Moto Club Municipal d'Ailly / Noye dont Monsieur Desseaux Gérard est le Président du Club, demeurant : 18 rue de La Carrière 80250 Epagny, demande l'autorisation d'organiser, comme les années précédentes, sa 36ème course d'Endurance Tout Terrain.

Ce circuit de motos tout terrain, long d'environ 5 km, passe chaque année par le terrain de moto-cross, par des chemins de terre appartenant à la commune d'Ailly sur Noye ainsi que des terrains riverains

Un accord signé, a été passé avec les personnes concernées.

Cette épreuve est d'une durée de 6 heures sans interruption par équipage de 2 pilotes.

## ENGAGEMENTS PRIS PAR LE M.C.M. POUR L'ORGANISATION DE L'ENDURANCE TOUT TERRAIN DU 18 Avril 2022

Je soussigné Desseaux Gerard, Président du MCM d'Ailly sur Noye, m'engage à ce que le MCM :

1) couvre l'Endurance TT 18 avril 2022 par une police d'assurance responsabilité civile « Organisateur de manifestations sportives terrestres à moteur » (attestation ci-jointe).

Fait à Epagny le 01 décembre 2021

Le Président :

Mr Desseaux Gérard

# REGLEMENT DE LA 36ème EPREUVE D'ENDURANCE TOUT TERRAIN D'AILLY SUR NOYE du 18 AVRIL 2022

**ARTICLE 1 :** **Les RTS endurance FFM** .Le règlement de la Ligue des Hauts De France sont applicables à la présente épreuve.

**ARTICLE 2 :** Pour participer à l'épreuve, tout pilote devra obligatoirement être en possession d'une licence FFM de l'année en cours. Age minimum 13 ans révolu.

ENGAGEMENT :
http://www.engage-sports.com

**ARTICLE 3 :** **Montant** de l'engagement à l'épreuve est de **65 €uros par pilote**, soit
130 €uros par équipage
Hors délais 80 €uros par pilote.**Resp : endupicarddancourt@yahoo.fr**

Pour une demande de licence une épreuve

**A faire IMPERATIVEMENT**
**1 formulaire à saisir** sur
www.ffmoto.org rubrique
**« Licence 1 manifestation »**
**72 h avant la manifestation**

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE LUNDI 11AVRIL 2022**
**AUCUNE LICENCE NE SERA DELIVREE LE JOUR DE LA COURSE**

**ARTICLE 4 :** Les classes admises sont : **- E1 :** de 100 cc à 125 cc 2T **et de** 175 cc à 250 cc 4T
**- Open :** de 175 cc à 500 cc 2T **et de** 251cc à 650 cc 4T

**ARTICLE 5 :** **Les opérations de vérifications administratives et techniques, auront lieu le Dimanche 17 Avril de 16h00 à 19h00 et le Lundi 18 Avril de 7 h 30 à 8 h30, près de la Tour de contrôle, au circuit de Motocross (Pas de parc fermé) les bracelets pour accéder au ravitaillement seront donnés au contrôle administratif aux personnes présentes.** le fait de ne pas s'y présenter entraînera la non admission à l'épreuve.

**Rappel :Le tapis environnemental, ainsi qu'un extincteur approprié au feu de carburant sont obligatoires.**

**ARTICLE 6 :** Pour le bon déroulement de l'épreuve, les engagements seront limités à 125 équipages.
Date limite pour l'inscription le lundi 11 avril 2022.

**ARTICLE 7 :** Le jour de l'épreuve, Les organisateurs ou officiels se réservent le droit d'interrompre ou d'écourter l'épreuve en cas de force majeure. Ils pourront apprécier l'opportunité de procéder à des éliminations pour non-respect du règlement.

**ARTICLE 8 :** Les motos doivent être conformes au règlement technique du Championnat de France d'endurance moto et ceux qui ne répondent pas aux normes requises seront refusés. Les béquilles latérales sont interdites
La limite de bruit est fixée à 112 décibels que ce soit pour les 2 temps ou les 4 temps.
Protège chaîne du pignon de sortie de boite obligatoire. Les motos devront être munies de leur numéro de course (chiffre Noir ou Blanc en fonction de la couleur des plaques). Pas de couleur imposée pour les fonds de plaque.
Un dossard sera remis le matin de la course contre une caution de **25 €uros**, qui sera restituée en fin de journée.
Le dossard devra être visible durant toute l'épreuve. Tout concurrent n'ayant pas revêtu son dossard se verra .infliger une pénalité de 2 tours de circuit.

**Protection du pilote** :
Se référer au Tableau des équipements obligatoires par discipline 2020 publié par la FFM (disponiblewww.ffm.org)
Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire et doivent répondre au label F.F.M.
Pour les protections ne bénéficiant pas du label F.F.M., celles-ci devront être conformes aux normes suivantes :
- pectorale : norme EN 14021 ou 1621-3
- dorsale : norme EN 1621-2, ou 1621-3

- gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : normes EN EN 14021 ou 1621-3 et 1621-2

**ARTICLE 9 :** Machine non conforme au contrôle technique .....départ refusé
Casque ou équipement non-conforme ..... départ refusé
Bruit non conforme..... ..... départ refusé
Contrôle en fin d'épreuve (tolérance 2 db) .....1 tour
Usage d'une machine non contrôlée au technique ..... disqualification
Fumer dans les stands ..... disqualification
Ravitailler moteur en marche ;..... 1 tour
Ravitailler pilote sur la machine ..... 1 tour
Ravitaillement en dehors des stands ..... disqualification
Au départ machine non mise en route par le pilote ..... 2 tours

**Maximin 3 personnes dans les stands (dont le pilote) :**

1ère infraction : avertissement 2ème infraction :..... 1 tour
Non utilisation du tapis environnemental :
1ère infraction : avertissement 2ème infraction :..... 1 tour
Vitesse excessive dans les stands ..... 2 tour
Récidive .....exclusion

**ARTICLE 10 :** Par le fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, déclare en accepter Toutes les conditions ainsi que les décisions des organisateurs et officiels pour les cas non prévus. Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions utiles ainsi que d'apporter toute modifications au présent règlement et les concurrents seront informés dans le plus bref délai, des modifications éventuelles. Toutes réclamations seront accompagnées d'un chèque de 75 €.

**ARTICLE 11 :** En cas d'accident, le concurrent ou son responsable d'équipage devra faire faire la déclaration, par écrit, auprès de Gras-Savoye sur le site FFM onglet pilote : {DECLARATION D'ACCIDENT}

**ARTICLE 12 :** Tout concurrent dont l'attitude, tant en cours de l'épreuve que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par des propos, soit par des actes ou tricheries, serait rayé du classement de l'épreuve.
Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe pendant toute l'endurance que ce soit au stand de ravitaillement, au parc coureur ou encore sur tout le circuit, etc.... **Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs poubelles et les ramener chez lui. Pour n'importe quelle intervention sur la machine dans le parc coureur ou dans la zone de ravitaillement (que ce soit pour effectuer les pleins du véhicule ou pour sa réparation), il y a obligation d'utiliser un tapis environnemental.**

**ARTICLE 13:** Les essais du terrain, du circuit de l'Endurance TT d'Ailly sur Noye, sont strictement interdits avant le jour de l'épreuve, sous peine d'exclusion le jour de la course.
L'épreuve se déroulera de la manière suivante: ORDRE DE DEPART : Classement du CHAMPIONNAT des HAUTS de FRANCE puis part ordre t'inscription

- 9h15 : tour de chauffe
- 10h15 :départ de l'épreuve
- 16 h 15 : fin de l'épreuve
- 17 h 00 : remise des prix

Il est interdit de sortir en moto du stand sans le dossard pendant la durée de l'épreuve. En cas de panne, un pilote peut faire rapporter son dossard au stand par un autre concurrent, le tour n'étant pas comptabilisé. Dans tous les cas, **le dossard ne pourra pas être ramené par un marshall**. Il est interdit de couper la piste = 2 tours de pénalité.

**ARTICLE 14:** **Rappel :Le parc de ravitaillement interdit aux enfants MOINS 10 ans . Aux animaux.**

ILest rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation. Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques reste sous la responsabilité du pilote. Je m'engage à respecter le Règlement Particulier de l'épreuve et à me conformer aux prescriptions du Code Sportif National de la FFM et de ses Annexes.

**ARTICLE 15:** Les récompenses seront les suivantes:
Classement général "Scratch" :

- 1er /2 éme équipages cadets scratch : 4 coupes
- 1er équipage au classement scratch : 2 coupes
- 2éme équipage au classement scratch : 2 coupes
- 3éme équipage au classement scratch : 2 coupes

- 4éme équipage au classement scratch : 2 coupes
- 5éme équipage au classement scratch : 2 coupes
- 1 coupe à la première féminine
- 1 coupe pour le « Holeshot »
- 3 coupes pour le concours des trois meilleurs sauts

**Remise des Prix aux pilotes présents, exclusivement.**

**ARTICLE 16:** Cette épreuve est couverte par une police d'assurance.

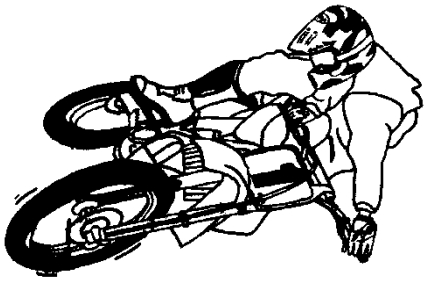

Siège Social :
**18 rue de la carriére**
**80250 Chaussoy Epagny**


**Président :**
**Président :**
**Gérard DESSEAUX**
18, rue de La Carrière
80250 Epagny
Tel : **06.84.52.31.70**
**Tel : 03.22.41.12.31**
E-mail **desseaux.gerard@gmail.com**

**Secrétaire : Josette DANCOURT**
20 rue de la carrière 80250 Chaussoy Epagny
**Tel : 06.29.97.33.59**
E-mail **: alinedelaroseraie@yahoo.fr**

**Trésorier : JessicaJAOUËN**
5 rue des houx 80800 La Houssoye
Tél : **06.34.87.10.16**
E-mail : jessica.desseaux@gmail.com

https://motocross-aillysurnoye.jimdofree.com/


# NOTICE DESCRIPTIVE DU CIRCUIT

Le circuit de l'endurance, long de 5 km environ, se situe sur le territoire des communes d'Ailly sur Noye. Il traverse certains terrains avec l'accord des propriétaires. Le Départ de l'épreuve sera donné sur le circuit de Motocross, le long de la ligne droite du départ du circuit de Motocross (matérialisation du Départ sur une largeur de 20 à 25 m). La piste est matérialisée par des piquets de bois et des bandes. Sa largeur est de 3 mètres environ. Le pointage s'effectue sur la piste du circuit de Motocross, au passage devant la Tour de Contrôle.

Le pointage s'effectue par un système informatisé (ordinateurs, transpondeurs, et boucle de saisie). Nous établirons un classement toutes les heures. Ce classement sera distribué aux pilotes.

Le parc coureur est placé juste avant le pointage, les pilotes qui désireront se ravitailler quitteront la piste principale par l'une voie parallèle à celle-ci. Retour sur le parcours des pilotes, par le même principe. De cette manière, seuls les pilotes qui se ravitaillent, traversent le parc coureur.

Tout de suite après le parc coureur, le circuit de l'Endurance Tout Terrain rejoint le terrain de moto-cross du MCM. Après le passage de la piste sur le terrain de moto-cross, les pilotes empruntent successivement. Des parcelles de propriétaires

Cette piste est bien sûr matérialisée par des piquets de bois et des bandes. De plus certaines protections de type grosses boules de paille sont mises en place aux endroits jugés dangereux.

Des commissaires sont placés, comme pour le Moto-Cross, aux endroits dangereux. (environ) 20 commissaires.

Un docteur, 2 ambulances, Les secouristes. Un véhicule 4x4 est prévu pour organiser les déplacements des secours sur le circuit. Des emplacements sont prévus pour un éventuel atterrissage d'hélicoptère. Tous les secours, pompiers, secouristes de la Croix Rouge, ambulanciers, et docteur reçoivent le plan du circuit de façon à préparer leur mise en place le jour de l'épreuve.

Le nombre d'équipages est fixé à 125. Cette course se pratique sur 6 heures, avec 2 pilotes et 2 motos par équipage.

Le départ s'effectue style « 24 heures du Mans ». La manifestation est couverte par une police d'assurance.

Vous trouverez aussi plusieurs plans relatant le plan de sécurité de l'épreuve d'Endurance TT du 18 AVRIL 2022 :

- un plan d'accès autorisés aux spectateurs (par défaut, les accès Interdits aux spectateur)
- un plan où l'on retrouve les parkings spectateurs, l'entrée spectateurs, le chemin d'accès au circuit des secours.

Les mesures de protection et d'aménagement prévus pour les spectateurs sont les suivants:- pour les emplacements spectateurs proche du circuit (minimum de 2 m), un grillage, ou de l'échalas (barrière en bois de châtaignier), le tout de hauteur d'1,20 m sont installés à l'année ou pour cette épreuve.

- des barrières communales sont placées pour canaliser les spectateurs, comme pour leur interdire l'accès.

Desseaux Gérard, Président du MCM

Epagny, le 01 Décembre 2021

Objet : **Demande d'autorisation pour une Endurance Tout Terrain du 18 Avril 2022.**

# ATTESTATION

Je soussigné Desseaux, Président du Moto Club Municipal d'Ailly sur Noye, atteste sur l'honneur que tous les commissaires officiels de la Ligue ~~de Picardie~~ Hauts de France, commissaires de piste, Commissaires techniques, Directeur de Course, Chronométreurs présents sur notre épreuve
D'Endurance Tout Terrain, du Lundi 18 Avril 2022, sont tous licenciés à la Fédération Française de Motocyclisme.

Fait à Epagny, le 01 décembre 2021

Le Président du MCM Ailly sur Noye,
Desseaux Gérard

**RESPONSABLE DES SECOURS SUR L'ENDURANCE TT D'AILLY SUR NOYE DU 18 Avril 2022**

**Docteur AMIZET loic**
**Ch service urgence**

46 rue de l'Isle 80100 ABEVILLE

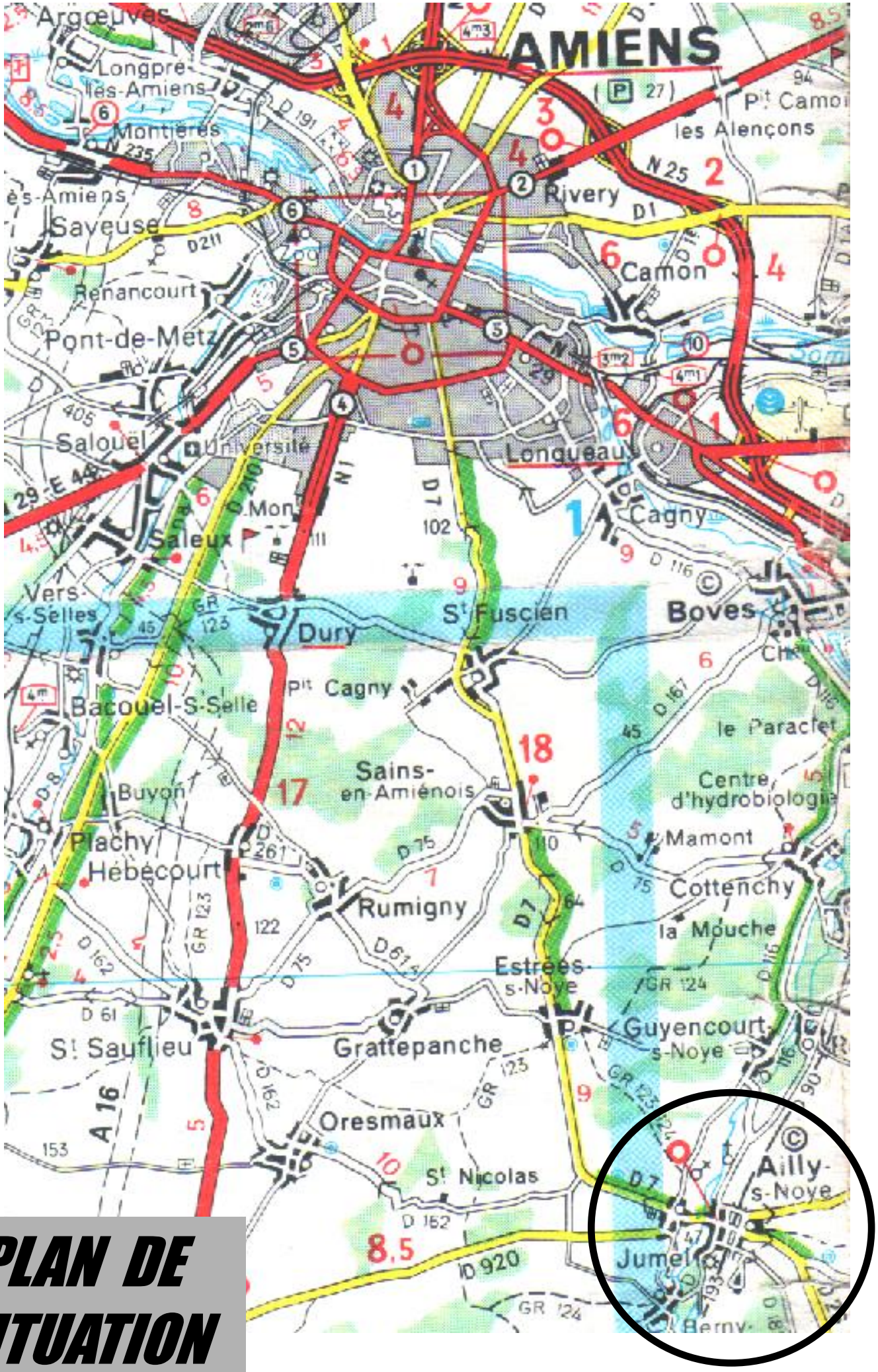


# PLAN DE SITUATION

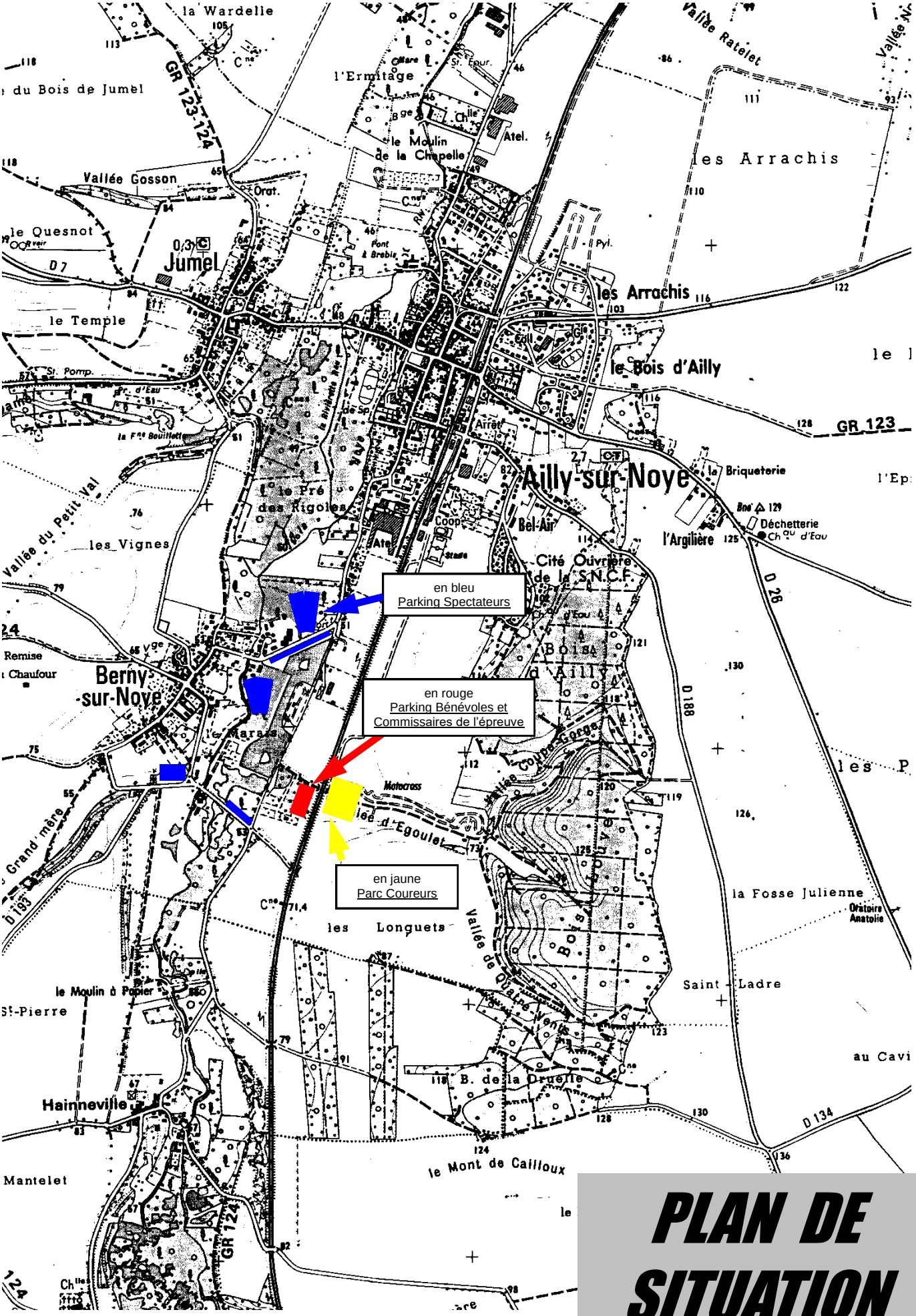


# PLAN DE SITUATION

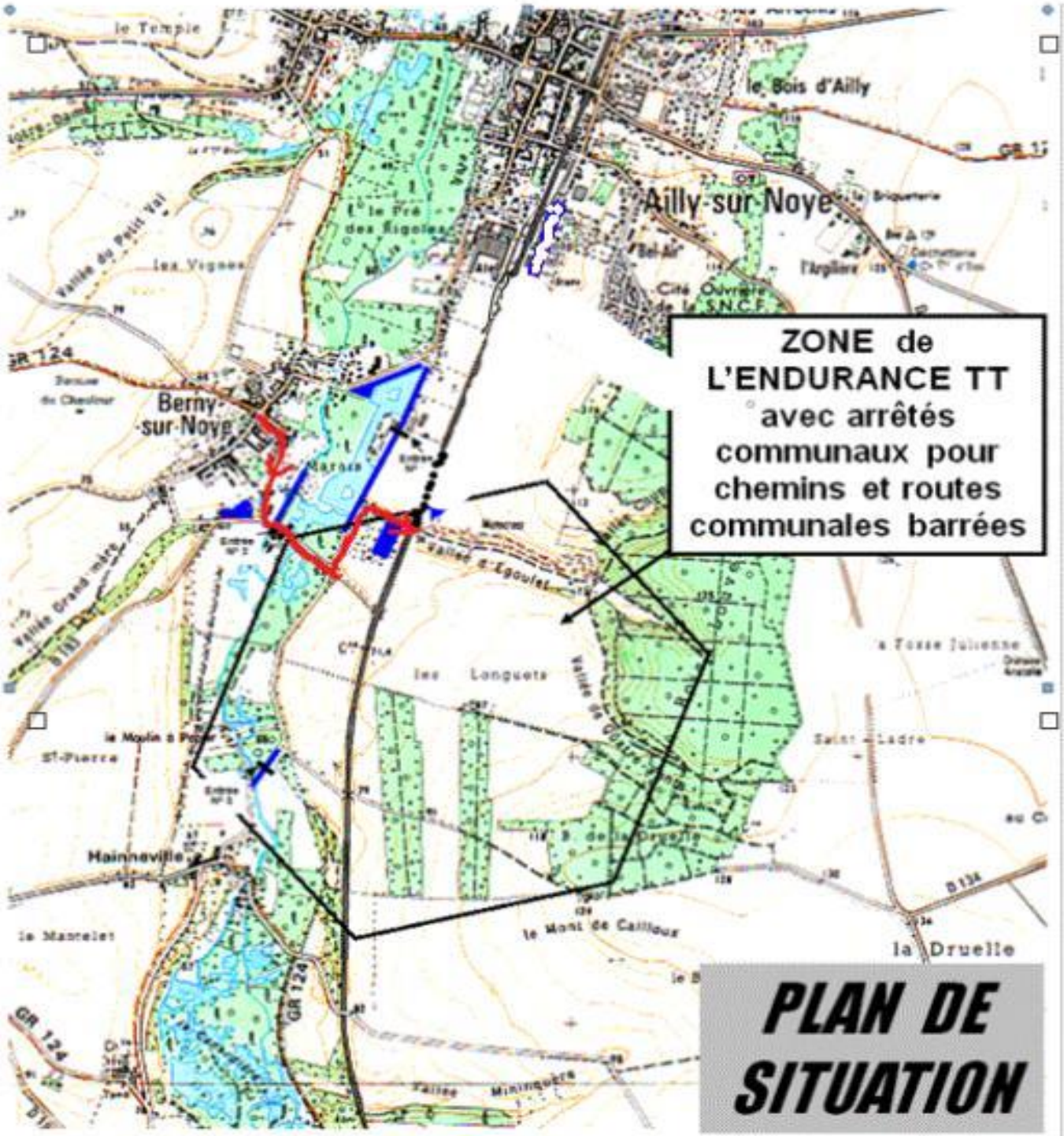


**Légende :**

- Espaces parking pour véhicules spectateurs
- Chemin accès Secours
- Entrées payantes Spectateurs (1, 2 et 3)
- Zone du parcours de l'Endurance TT

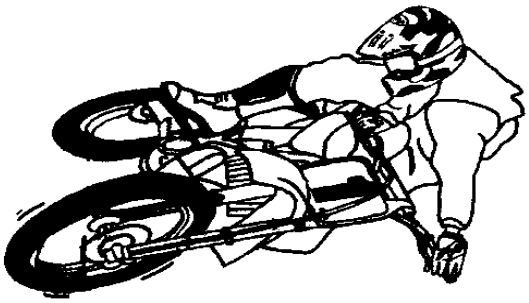


Siège Social :
**18 rue de la carriére**
**80250 Chaussoy Epagny**

**nt :**
**nt :**
**DESSEAUX**
de La Carrière
Epagny
**.84.52.31.70**
**22.41.12.31**
**gerard@gmail.com**

**Secrétaire : Josette DANCOURT**
20 rue de la carrière 80250 Chaussoy Epagny
**Tel : 06.29.97.33.59**

E-mail **: alinedelaroseraie@yahoo.fr**

**Trésorier : JessicaJAOUËN**
Tél : **06.34.87.10.16**
5 rue des houx 80800 La Houssoye

E-mail : jessica.desseaux@gmail.com

https://motocross-aillysurnoye.jimdofree.com/


Epagny, le 01 décembre 2021

# LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Je soussigné Desseaux Gérard, Président du Moto Club Municipal d'Ailly sur Noye demeurant 18 rue de la Carrière 80250 EPAGNY

Nous disposons d'un nombre d'extincteurs appropriés pour la restauration et la buvette.

De plus nous obligeons les concurrents à disposer de leur propre extincteur. Nous procédons à cette vérification au moment où les pilotes procèdent à leur ravitaillement de carburant au parc d'assistance. Cette vérification est réalisée par les commissaires techniques de la Ligue de Picardie. Point très important figurant au règlement fédéral.

.

Le01 décembre 2021

Le Président,

Desseaux Gérard

**Président :**

**Gérard DESSEAUX**
18, rue de La Carrière
80250 Epagny
Tel : **06.84.52.31.70**
**Tel : 03.22.41.12.31**
E-mail desseaux.gerard@gmail.com

# « 36ème ENDURANCE Tout Terrain d'Ailly sur Noye »

# Lundi 18 Avril 2022

# Protections Spectateurs

Les spectateurs n'auront pas accès à la piste.

Ils pourront se trouver que sur le périmètre du circuit, retenus par des grillages, des barrières d'échalas, des barrières communales,

# Recherche de site NATURA 2000 à proximité d'Ailly sur Noye

Par l'adresse suivante : http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/FR2200359.html

## TOURBIERES ET MARAIS DE L'AVRE

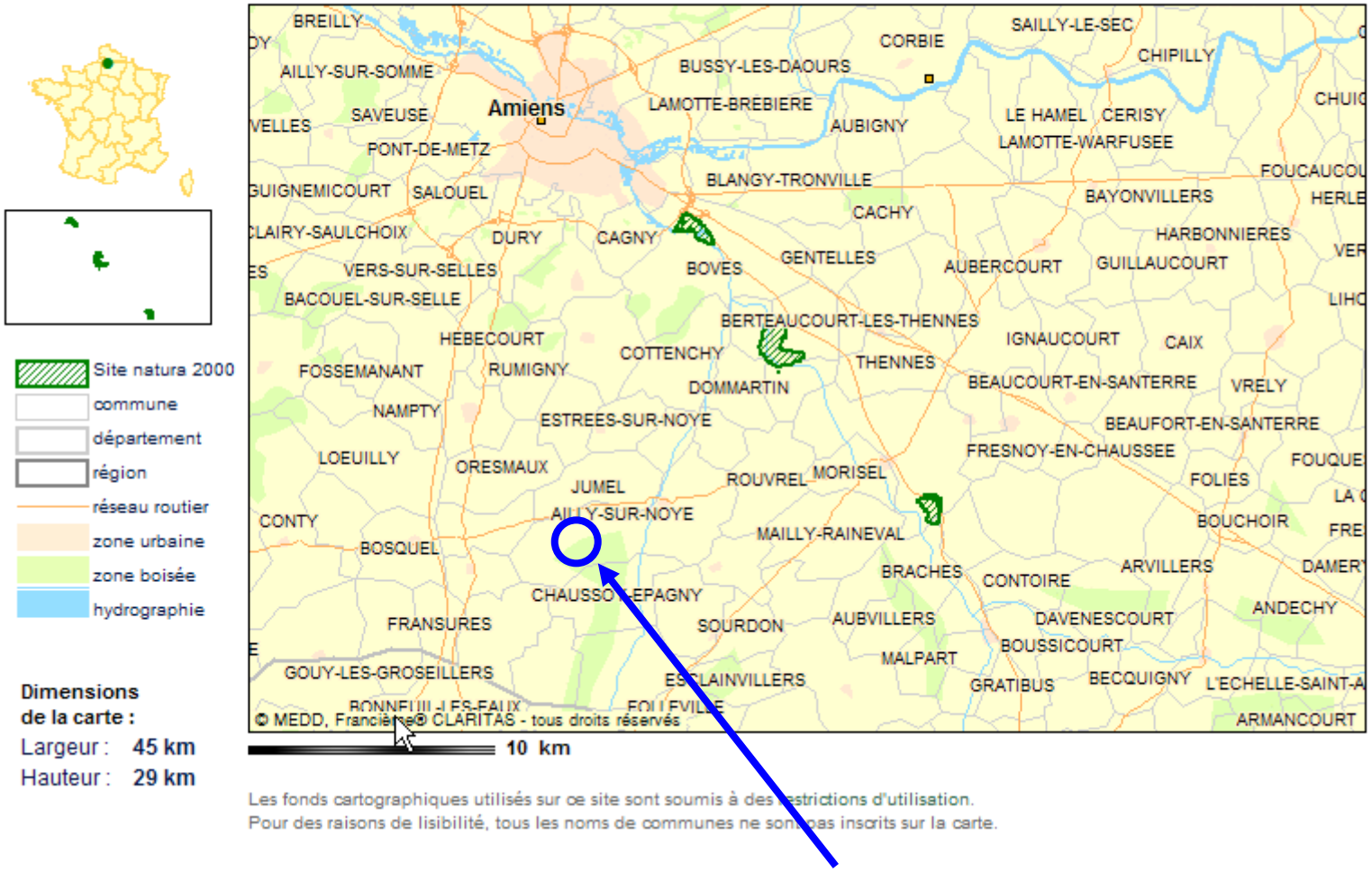


Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

MCM AILLY sur NOYE

36 éme
ENDURANCE TT
D'AILLY SUR

# PLAN DETAILLE

Légende :

: circuit moto

: Parc pilotes

Accès ambulances véhicules secours

Accès spectateurs

Zone spectateurs

Docteur

Ambulances Poste secours

: Emplacement possible pour atterrissage hélicoptère